

2023

Rapport Financier

Centre Hospitalier
Universitaire de Lille

Tome 1



Direction des Finances
Administration des Finances Publiques



RAPPORT FINANCIER 2023

1.	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	2
1.1	Principes et méthodes comptables	2
1.1.1	Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1.2	Changements de méthode	3
1.1.3	Principes généraux.....	3
1.1.3.1	<i>Mode d'évaluation des immobilisations et des amortissements</i>	<i>4</i>
1.1.3.2	<i>Valorisation des stocks</i>	<i>5</i>
1.1.3.3	<i>Séparation des exercices</i>	<i>6</i>
1.1.3.4	<i>Provisions et dépréciations</i>	<i>8</i>
1.1.3.5	<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	<i>11</i>
1.1.4	Circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices.....	11
1.1.4.1	<i>Modifications de périmètre du plan comptable</i>	<i>11</i>
1.1.4.2	<i>Changement de méthode.....</i>	<i>11</i>
1.2	Présentation des évolutions du bilan de l'exercice 2023	11
1.2.1	Evolutions liées à des corrections au bilan.....	11
1.2.2	Evolution des immobilisations	11
1.2.2.1	<i>Entrées, intégrations et livraisons à soi-même.....</i>	<i>11</i>
1.2.2.2	<i>Sorties et cessions d'actif.....</i>	<i>13</i>
1.2.3	Evolution des Fonds propres	13
1.2.3.1	<i>Subventions d'investissement.....</i>	<i>13</i>
1.2.3.2	<i>Affectation du résultat 2023.....</i>	<i>14</i>
1.2.4	Coopérations.....	14
1.2.5	Emprunts (Annexes BI8 et BI9).....	14
1.2.6	Créances et dettes.....	15
1.2.6.1	<i>Actif circulant.....</i>	<i>15</i>
1.2.6.2	<i>Dettes.....</i>	<i>17</i>
1.3	PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2023.....	18
1.3.1	Résultat lié à l'activité principale	19
1.3.1.1	<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	<i>20</i>
1.3.1.2	<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	<i>27</i>
1.3.1.3	<i>RESULTAT EXCEPTIONNEL.....</i>	<i>36</i>
1.3.1.4	<i>RESULTAT FINANCIER</i>	<i>37</i>
1.3.2	Résultat des budgets annexes	37
1.4	Evénements importants postérieurs à la clôture	38
1.5	Perspectives d'activité pour l'année 2024.....	39

1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2023 constitue la neuvième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2019, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2023 :

- **La sortie du dispositif de garantie de financement :**

Les établissements de santé ont bénéficié du mécanisme de garantie de mars 2020 jusqu'à la fin de l'année 2022 pour faire face aux conséquences de la crise Covid-19. En 2023, c'est un nouveau modèle, appelé la Sécurisation modulée à l'activité (SMA) qui prend le relai au titre du financement par l'Assurance maladie des prestations d'hospitalisation en MCO et HAD.

La SMA est un système de financement mixte qui conserve une part de garantie. Ce socle correspond à 70% du montant de référence, à savoir la garantie de financement 2022 revalorisée du taux de progression des GHS en 2023. Les 30% restant sont calculés sur le montant réellement facturé, mensuellement, par l'établissement au titre de son activité d'hospitalisation et valorisée via le PMSI.

- **La poursuite des réformes de financement :**

2023 marque la première année de mise en œuvre du nouveau modèle de financement en Psychiatrie. Celui-ci est basée sur de nouveaux compartiments de financement, notamment une dotation populationnelle et une dotation file active.

Une autre réforme porte sur le financement des SMR (soins médicaux et de réadaptation, ex-SSR), et est rentrée en application au 1^{er} juillet 2023. Elle introduit là aussi un financement dit populationnel, ainsi que des recettes issues de l'activité.

Dans ces deux cas, les réformes sont appliquées de manière progressive dans la mesure où les critères d'allocation des dotations populationnelles n'ont pas encore été définis au niveau régional via les Comités consultatifs d'allocation des ressources. Les bases historiques de financement sont donc encore en vigueur.

- **La poursuite de mesures RH nationales :**

Dans la continuité des mesures SEGUR appliquées entre 2020 et 2022, ainsi que la majoration du point d'indice de +3,5 % en 2022 et la revalorisation du travail de nuit, l'année 2023 a vu de nouvelles mesures salariales nationales entrer en application :

- o La revalorisation du point d'indice de 1,5 %,
- o La prime pouvoir d'achat,
- o La mesure « bas salaires »,
- o La reconduction de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat),
- o La revalorisation d'indemnisation des frais de transports de 50 % à 75 % ;

- La prolongation de la compensation de la majoration de l'indemnité de sujétion de nuit pour les personnels non médicaux et des gardes pour les personnels médicaux sur l'année complète.

- **Des opérations d'investissement spécifiques :**

Parmi les différentes opérations ayant impacté le patrimoine du CHU en 2023, il faut souligner l'intégration définitive du bâtiment Oncolille (5 M€) ainsi qu'un apport en nature en contrepartie de 220 parts supplémentaires dans le capital du GIE Eurasanté représentant 2,2 M€.

1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE

Pas de changements de méthode sur l'exercice 2023

1.1.3 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 21.

L'arrêté du 20 décembre 2022 modifie l'arrêté du 16 Juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21.

Arrêté du 15 décembre 2023 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;

- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF (CSAPA) : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

1.1.3.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2023 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC. Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

Les dates de mise en service (Ms) par nature

Informatique	Installations Générale, agencements	Constructions	Recherche	Equipement Médical	Equipement Non Médical	Domaine Privé
Logiciels	IGAAC	Intégrations	205 1 Brevets et Dépôts de marque	Equipements	Equipements dont logistique	Travaux
Date du PV de réception	Date du PV de réception	Date du PV de mise en service	Date de facture	Date du Pv d'admission	Date du Pv d'admission	Date du PV de réception
Logiciels-prestations SI				Petit matériel	Petit matériel	Autres
Date de la facture				Date de facture	Date de facture	Date de facture
Téléphonie					Petit matériel logistique	
Date du bon de livraison (date facture pour le cablage)					Date de facture	
Matériel					Petit matériel de transport	
Date du bon de livraison					Date de facture	
Prestations de sécurité du SI						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 23 octobre 2020 inchangées en 2023 sont les suivantes :

Domaine	Nature	Catégorie	Durée applicable (nombre d'années)
Public	Travaux (hors domaine privé)	Construction (installation de chantier, démolition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie...)	50
		Couverture, étanchéité, isolation	20
		Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20
		Installations générales et aménagements des constructions (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries, détection/protection incendie...)	25
		Travaux sur voiries et réseaux divers (VRD)	20
		Ascenseurs et monte charges	20
	Equipement médical	Matériel biomédical	7
		Equipements d'imagerie	8
		Optiques d'endoscopie, grosses réparations prolongeant la durée de vie d'équipement biomédical	3
	Equipement non médical et logistique	Véhicules et équipements SMUR	4
		Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de manutention), matériel non médical médico chirurgical léger (pèse personne, lève malade..)	7
		Mobilier non médical et équipements de chambre	15
		Matériel de production logistique, d'entretien, autocoms	10
		Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5
	Informatique	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3
		Logiciels institutionnels	10
		Imprimantes Multi fonctions - imprimantes thermiques	5
		Serveurs informatiques	5
	Privé	Gros œuvre (domaine privé)	Toitures, chéneaux
Façades, chassus et portes			20
Installations générales (domaine privé)		Installations électriques	20
		Installations de chauffage	20
		Chaudières au sol	15
		Chaudières murales	10
		Installations d'ascenseurs	20
		Plomberie et sanitaires	20
		Peintures et revêtements de sol	10
		Meubles de cuisine et salle de bain	15

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 4,6 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 et notamment l'article 50 instaure la restauration des capacités financières des établissements assurant le service public hospitalier, par le biais d'un processus de reprise de la dette de ces derniers. Le CHU détient une créance résiduelle au 31-12-2023 de 29,6 M€.

1.1.3.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. **Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux.** Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

1.1.3.3 SEPARATION DES EXERCICES

1.1.3.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant est effectuée sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours. Pour l'assurance obligatoire dommage construction du chantier de l'Institut Cœur Poumon, la charge annuelle est calculée sur la base des phases définies au marché.

Elles connaissent une évolution à la Baisse entre 2022 et 2023. Le stock au 31/12/2023 se décline de la façon suivante par nature :

Nature de charge	Montant 2022 inscrit au rapport financier	2022	2023
Assurance obligatoire Dommage - Construction	1 475 085,91	921 773,21	745 739,21
Location maintenance et prestations - Informatique	683 345,56	1 281 261,36	1 407 739,63
Assurance et maintenance - Matériel de transport	102 659,59	125 175,97	136 819,74
Services bancaires et assimilés	41 217,03		
Autres prestations diverses	40 380,75		
Annonces et publications officielles	38 861,17	55 677,41	
Charges locatives et de copropriété	247,37	854,16	874,71
Charges constatées d'avance au 31/12	2 381 797,38	2 384 742,11	2 291 173,29

1.1.3.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'Intérêt Général (recherche et enseignement), des subventions d'exploitation et des produits de gestion courante. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels.

Ils augmentent de 16,97 M€, soit 3 % entre 2022 et 2023 :

Budget	PCA 2022 en	PCA 2023 en	Variation
Budget H	45,30	62,36	17,06
Budget A	0,26	0,28	0,02
Budget E	0,06	0,09	0,03
Budget G	0,49	0,34	- 0,15
Budget P	0,04	0,05	0,01
Total général	46,15	63,12	16,97

L'augmentation des produits constatés d'avance concerne essentiellement le budget principal.

Les items concernés par les principales hausses des produits constatées d'avance sont les suivants :

- Les produits de l'activité (+11,7 M€) déclinés de la manière suivante :
 - o Les aides à la contractualisation (+8,5 M€)
 - o La dotation populationnelle (+1,2 M€)
 - o Les Missions d'Intérêt général (+0,9 M€)
- Les subventions qui représentent 10,8 M€ soit une augmentation de 3,6 M€ en comparaison avec

2022. Ce sont notamment les subventions liées à la Recherche qui augmente le plus avec +2,6 M€.

1.1.3.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2023 à 116,62 M€ selon le détail ci-après et concernent principalement les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre (M12) pour 75,3 M€ ;
- La valorisation des séjours à cheval pour 10,1 M€ ;
- Les médicaments et dispositifs médicaux facturés en sus des tarifs pour 3,8 M€.

Ils sont en augmentation de 13,74 M€, soit une hausse de 13 % entre 2022 et 2023 :

Poste	PAR 2022 en M€	PAR 2023 en M€	Progression en M€
Produits de l'activité	83,93	97,34	13,41
Autres produits de gestion courante	6,67	9,14	2,47
Subventions d'exploitation et participations	4,55	4,72	0,17
Production vendue	1,94	1,14	- 0,80
Ventes de marchandises	0,01	-	- 0,01
Achats stockés autres approvisionnements	2,00	1,33	- 0,67
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,39	0,89	0,50
Rémunérations et autres charges de personnel	0,20	0,04	- 0,16
Budget A	0,76	0,15	- 0,61
Budget B	0,16	0,09	- 0,07
Budget C	0,64	0,31	- 0,33
Budget E	0,07	0,08	0,01
Budget G	1,56	1,39	- 0,17
Total général	102,88	116,62	13,74

Les variations les plus importantes sont les suivantes :

- Une augmentation de 13,41 M€ sur les produits liés à l'arrêté d'activité M12 (+11 M€) et aux Aides à la Contractualisation (+1,6M€)
- Une augmentation sur les produits de gestion courantes avec + 2,47 M€ qui s'explique essentiellement avec un PAR important liée au remboursement des fluides (+0,79 M€).
- Une augmentation sur de +0,88 M€ sur le GCS CRRC pour l'activité de stérilisation

1.1.3.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer concernent principalement les dépenses de personnel et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

Objet	2022	2023	Variation
Charges de personnel			
PRIME DE SERVICE	18 890 425,11	19 660 255,53	769 830
Temps additionnel	3 746 841,98	4 723 608,05	976 766
Heures supplémentaires	646 700,74	796 557,08	149 856
PDSE	5 059 136,88	4 196 338,69	- 862 798
Primes et indemnités autres	6 267 760,41	5 495 018,67	- 772 742
Abonnement retraite HU	788 000,00	882 510,30	94 510
Autres charges de personnels dont charges patronales	12 502 523,12	12 664 892,39	162 369
Total charges de personnel	47 901 388,24	48 419 180,71	517 792,47
Fournisseurs factures non parvenues	25 176 025,37	17 714 536,00	- 7 461 489
Reversements de crédits	1 661 598,00	5 271 920,72	3 610 323
GCS	1 574 487,55	96 912,50	- 1 477 575
Autres charges rattachées	-	-	-
Total général	76 313 499	71 502 550	- 4 810 949

Les charges liées au personnel évoluent de + 0.51M€, les principales hausses concernent la prime de service et le temps additionnel.

A l'inverse on constate une baisse sur la permanence des soins et les diverses primes et indemnités.

Le poste « Fournisseurs factures non parvenues » baisse de 7.4M€ : cette baisse s'explique par un travail important d'optimisation de la gestion de ces factures au sein du plateau comptable au cours de l'exercice 2023.

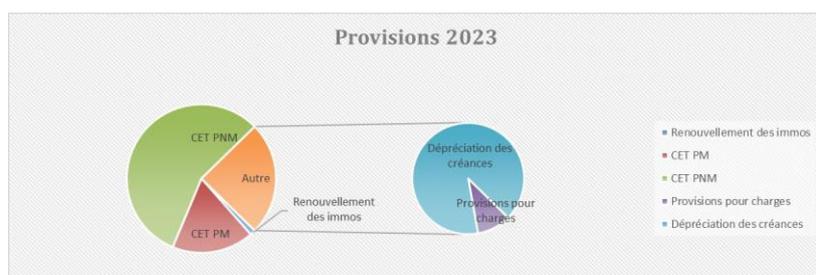
1.1.3.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendu probable par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations s'élève à 163,1 M€ tous budgets confondus au 31/12/2023, et se décline de la façon suivante :

Compte	Somme de 2022 solde	Somme de Dotation 2023	Somme de Reprise 2023	Somme de 2023 solde
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	2 090 134,62	271 918,23	110 624,40	2 251 428,45
152 - Actifs financiers	0,00			0,00
1531 - CET PM	27 764 046,00	28 546 995,00	27 764 046,00	28 546 995,00
1532 - CET PNM	89 570 535,00	90 675 379,00	89 570 535,00	90 675 379,00
158 - Provisions pour charges	5 653 641,18	246 936,00	1 983 499,18	3 917 078,00
291 - Dépréciation des immobilisations corporelles	0,00			0,00
2961 - Dépréciations des participations	162 853,00		162 853,00	0,00
491 - Redeables	12 746 604,00	11 273 345,00	12 746 604,00	11 273 345,00
496 - Débiteurs divers	23 124 836,00	24 526 652,00	23 124 836,00	24 526 652,00
Total général	163 022 649,80	155 541 225,23	155 462 997,58	163 100 877,45

Ce stock augmente de 78.23 K par rapport à fin 2022.



1.1.3.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement, afin de compenser la fin du financement de l'ARS, en 2029 et 2030. Il n'y a donc pas de mouvement constaté en 2023.

1.1.3.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 2.25 M€ fin 2023. Trois litiges fournisseurs ont été provisionnés à fin

2023 pour un montant de 1,1 M€ dont 1 M€ en 2020 pour le chantier de construction de l'Institut Cœur Poumon, suite à réclamations des sociétés INEO et AXIMA principalement liées à des prolongations de chantier et à la suppression de la phase 5 (SAMU SMUR).

Deux litiges fournisseurs sont en cours pour un risque évalué à 130 K€.

Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (665 K€) et les litiges avec le personnel (455 K€). Cette dernière provision a fait l'objet d'une dotation supplémentaire pour un montant de 266 K€ et d'une reprise pour un montant de 88K€ en 2023.

1.1.3.4.3 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 28.5 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2023 de 43 924 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, rapporté sur 208 jours, avec application d'un taux moyen de charges de 48,7%. Ce coût moyen individuel est multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel au 31 décembre 2023. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 90.6 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2023 de 274 258 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, avec l'identification du nombre de jours travaillés par profil d'agent (jour, nuit, alternant) puis application d'un taux moyen de charges de 50% pour un agent contractuel et 53.5 % pour un agent titulaire. Ce coût moyen individuel « réel » est ensuite multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel estimé au 31 décembre 2023.

Les impacts sur le coût moyen 2023 sont :

- L'effet année pleine de la hausse du point d'indice de +3.5%
- Une hausse du point d'indice de +1.5% avec effet au 01 juillet 2023

La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

1.1.3.4.4 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 s'élèvent à 3.9 M€ et couvrent principalement les éléments suivants :

- ✓ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 1.20 M€. Gérée en extinction, elle est apurée de 0,20 M€ en 2023.
La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigé du taux d'acceptation.
Les dossiers incomplets, ne permettant pas d'estimer le coût réel, ont également été pris en compte sur la base d'un coût moyen par catégorie.
- ✓ La provision pour contentieux Assurance maladie est initialement de 4,2M€. Elle correspond à l'ensemble des contrôles T2A en cours de la période 2009/2019, soit à hauteur des montants réclamés et contestés par le CHU, soit valorisée par le Département de l'Information Médicale en attente de la notification. Le CHU a signé un protocole d'accord transactionnel avec la Caisse

Primaire d'Assurance Maladie de Lille Douai, afin de solder ces contentieux et mettre un terme aux procédures en cours. Cet accord transactionnel a permis au CHU de procéder à la reprise totale de la provision, dont le solde en fin d'année 2023 s'élevait à 0,81 M€.

- ✓ La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 1.95 M€, en hausse de 0.24 M€ par rapport à 2022. Depuis 2019, ce suivi est externalisé auprès de Pôle Emploi. Elle a été valorisée sur la base :
 - o des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnifiables en 2023 ;
 - o des départs enregistrés lors des trois dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.

- ✓ Une provision de 147 K€ été comptabilisée en 2019 au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le CHU de Lille a reçu notification, par courrier réceptionné à la Direction des Ressources Humaines le 26 août 2019 d'un redressement sur sa déclaration FIPHFP réalisée en 2018 pour les personnels présents au sein de l'établissement au 1er janvier 2017. Le montant retenu par le FIPHFP est toujours à ce stade de 800 K€. Le CHU a fait appel de cette décision, accompagné d'un conseil juridique, et une procédure est en cours depuis le 23-01-2021.

Un second contrôle au titre de l'exercice 2020 a été notifié au CHU pour 3 M€ courant 2021. Ce dernier après échanges a été revu après échanges à 1 M€. Le CHU a fait également appel de cette décision.

La provision, portée à 1 M€ à la clôture de l'exercice 2020 pour ces deux contrôles, est inchangée au 31/12/2023.

1.1.3.4.5 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Pour les participations financières détenues par le CHU dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE), la dissolution du GIE SANTEXCEL a permis une reprise sur provision d'un montant total de 0.27 M€

1.1.3.4.6 DEPRECIATIONS DES CREANCES

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 35.8 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2023.

Dans l'ensemble, les critères de dépréciation 2023 sont restés inchangés par rapport à 2022 :

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant ;

- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 11.8 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs. A noter que la créance SMUR relative à l'exercice 2012 a été annulée sur l'exercice pour un montant total de 0.5 M€.

- ✓ Une approche au cas par cas pour des dossiers particuliers pour lesquels nous avons une connaissance détaillée sur les possibilités de recouvrement des titres (contestation débiteur...)

- ✓ Les créances irrécouvrables 2023 (admissions en non valeurs) ont été intégrées comme chaque année jusque fin octobre inclus.

1.1.3.5 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

1.1.4.1 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1^{er} janvier 2023 selon l'arrêté du 20 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé avec la création des principaux comptes suivants :

- La création des comptes dédiés au suivi de la majoration horaire pour le travail de nuit et les indemnités forfaitaires pour le travail des dimanches et jours fériés du personnel non médical.
- La suppression du compte relatif à l'indemnité d'inflation.

1.1.4.2 CHANGEMENT DE METHODE

Pas de changement de méthode à signaler sur l'exercice 2023

1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2023

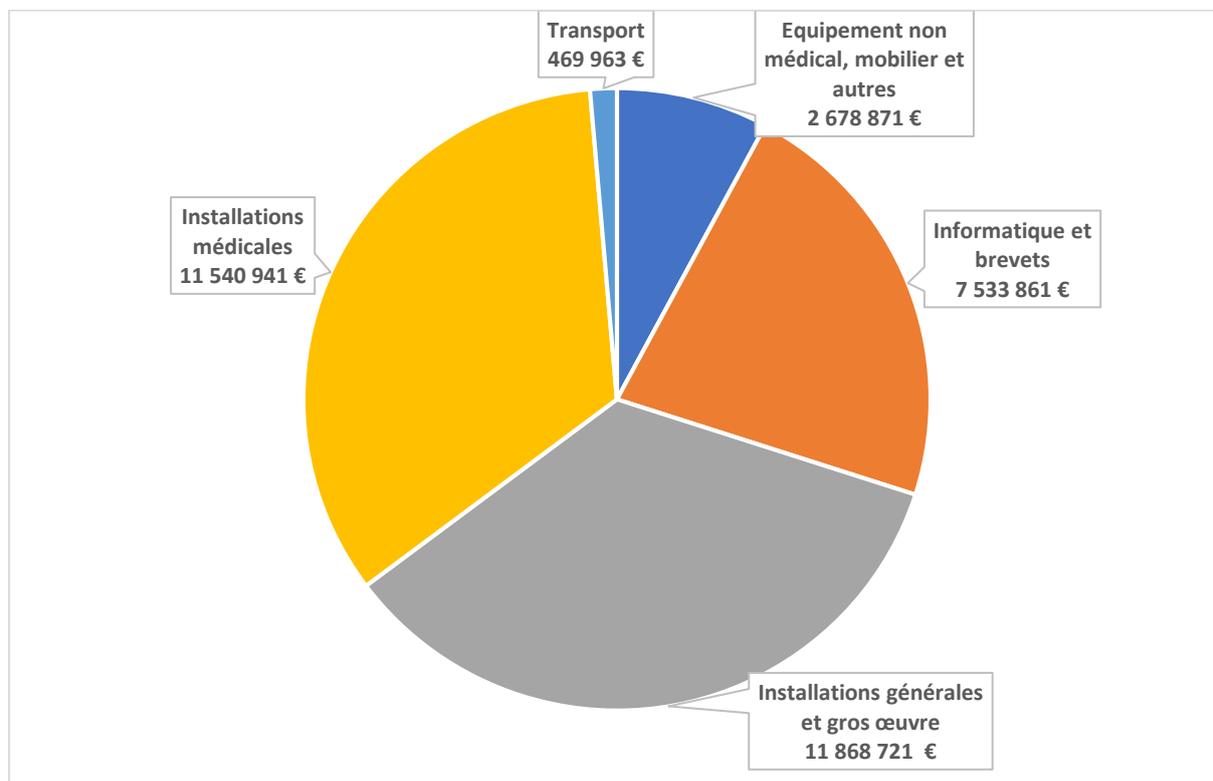
1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

Pas de corrections opérées sur l'exercice 2023

1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

1.2.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

Les entrées d'immobilisations 2023, hors intégrations, s'élèvent à 34,09 M€, comprenant notamment 11,5 M€ d'installations médicales, 2,7 M€ d'équipements non médicaux, 7,5 M€ de logiciels, matériels informatiques et brevets ainsi que 11,8 M€ d'installations générales et de gros œuvre.



En ce qui concerne les mises en services liées à des projets d'investissements en cours, des intégrations ont été réalisées sur l'exercice 2023 pour 8.84 M€, avec principalement l'intégration définitive du bâtiment Oncolille (5 M€). Les autres intégrations concernent par exemple le remplacement des bornes parking pour 1.4 M€, le chantier E-PSY pour 719 K€, le chantier Robot de dispensation pour 230 K€, ou le chantier IBDR pour 259 K€.

Les immobilisations en cours non encore amorties au bilan 2023 (hors avances sur immobilisations corporelles) s'élèvent à 34.57 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Programme	Libellé	Total Général 31/12/2023
12	PTAH	87 468,29
5	Logiciels en cours	142 456,82
14	SILLAGE	64 627,70
17	Flux logistiques et stocks	261 255,15
17	WMS	606 686,20
7	Parkings Silo	621 470,69
15	Construction nouvelle pharmacie	1 402 418,38
17	Réoccupation Calmette	3 671 972,81
22	Construction du logipôle	359 821,10
26	Réseau électrique Haute tension	15 845 751,02
27	Traitement d'air Salengro	29 306,72
29	Extension CCIAL	595 544,79

32	Ascenseurs Huriez	3 077 335,48
48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	894 471,99
53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	33 818,98
55	IRM7T Arianes React EU	14 967,22
92	CPER ONCOLILLE	-
00	Petits travaux en cours	6 251 941,02
57	Extension restructuration Salengro	559 863,00
12	Transport patients	49 352,50
Total comptes 23		34 570 529,88

Le réseau électrique Haute Tension représente 46 % du total.

Les livraisons à soi-même s'élèvent en 2023 à 2.186 M€, dont 1.095 M€ au titre de projets informatiques et 1.091 M€ concernant des travaux en cours sur différents projets.

1.2.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

Les sorties d'actif s'élèvent à un montant en valeur brute de 24.3 M€, pour une valeur nette comptable de 369 K€, largement couverte par le produit des ventes (2 M€) dont principalement :

- 9.86 M€, au titre des équipements médicaux
- 8.84 M€ au titre de la mise à jour de l'inventaire non médical ;
- 2.6 M€ au titre de l'inventaire des équipements informatiques ;
- 1.88 M€ au titre du « désinvestissement » sur les travaux réalisés dans différents bâtiments (constatation de l'usure des installations et agencements) ;
- 407 K€ au titre des sorties suite aux cessions de la Dotation Immobilière ;
- 729 K€ pour les sorties de véhicules de l'actif.

1.2.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES

1.2.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2023 de subventions d'investissement pour 10.2 M€, dont principalement :

- Aides ARS dédiées aux « opérations intermédiaires » sur le site de Salengro : 4 M€
- Subventions au projet ARIANES : 3.3 M€
- Subventions HOP'EN : 1 M€

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2023 s'élève à 7 M€ au regard des amortissements constatés en charges.

Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 77.2 M € à la clôture de l'exercice.

1.2.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Le résultat 2022, toutes activités confondues, s'élève à - 28,5 M€, dont - 30,6 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire.

Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En excédent affectés à l'investissement pour la DNA ;
- Aux comptes report à nouveau excédentaire ou déficitaire

1.2.4 COOPERATIONS

Le détail des participations détenues par le CHU de Lille est repris dans l'annexe BI10. Les mouvements comptabilisés en 2023 sont les suivants :

- La dissolution du GIP Santexcel : - 162 853 €. (A noter la reprise de la dépréciation sur la participation suite à la dissolution du groupement pour un montant de 272,8 K€ dont 162,9 K€ en dépréciation de la participation, et 110 K€ en provision pour charges au titre de la contribution au passif de la structure).
- Le CHU a procédé à l'apport en nature du terrain d'Eurasanté en contrepartie de 220 parts supplémentaires dans le capital du GIE Eurasanté représentant 2 200 000 €

1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES BI8 ET BI9)

La dette du CHU de Lille d'un montant de 518,6 M€ est composée au 31 décembre 2023 :

- de soixante cinq emprunts pour un capital restant dû (CRD) de 518,6 M€ (comptes 163 et 164), répartis auprès de 13 prêteurs ;
- d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ (compte 167) destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole.

Quatre nouveaux emprunts ont été contractés pour un montant de 42M€ afin de financer les investissements de l'exercice 2023.

La répartition de la dette au 31 décembre 2023 est la suivante :

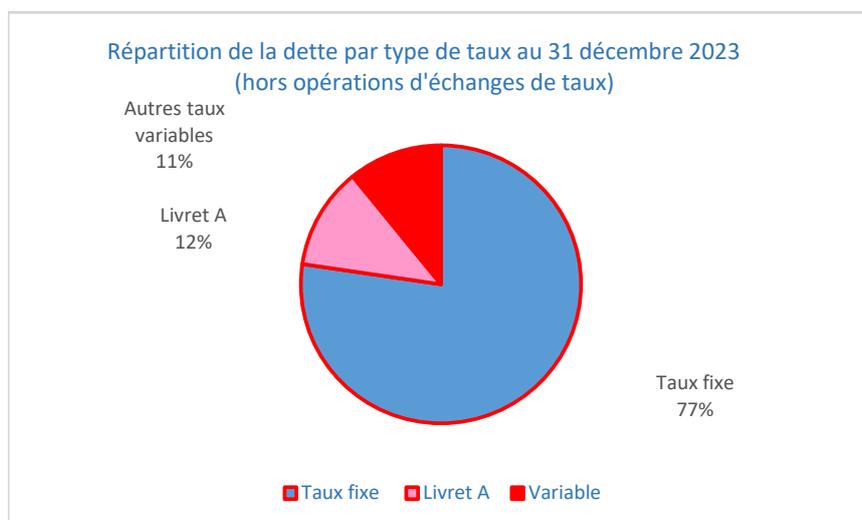
Prêteurs	CRD au 31-12-2022	EXERCICE 2023			Nombre d'emprunts	Pourcentage de l'encours
		Remboursement 2023	Nouveaux emprunts	CRD au 31-12-2023		
SFIL CAFFIL - BANQUE POSTALE	137 981 383	8 534 818 €	26 000 000 €	155 446 565	19	30%
CREDIT AGRICOLE - CACIB	81 439 503	7 109 510,82 €		74 329 992	13	14%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	71 927 847	2 919 778,95 €		69 008 068	7	13%
DEUTCHE PFANDBRIEFBANK AG	68 000 000	4 500 000 €		63 500 000	3	12%
CAISSE D'EPARGNE - CREDIT FONCIER	68 686 195	5 728 099 €		62 958 096	10	12%
SOCIETE GENERALE	50 316 667	4 299 999,96 €		46 016 667	5	9%
ÉMISSION OBLIGATAIRE RIVAGE	9 000 000	575 000 €	14 000 000 €	22 425 000	3	4%
EMISSION OBLIGATAIRE GFI	6 800 000	400 000 €		6 400 000	1	1%
ARKEA	15 937 500	1 250 000 €		14 687 500	2	3%
NEFF	1 956 279	88 329 €	2 000 000,00	3 867 950	2	1%
Ensemble des prêteurs	512 045 373,92 €	35 405 536,44 €	42 000 000 €	518 639 837 €	65	

Le montant des intérêts courus non échus 2023 est de 2,64 M€.

Le taux moyen de la dette de l'année 2023 est de 2,71 % après retraitement des opérations de couverture (contre 2.5 % en 2022).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable (hors opérations d'échange de taux) est la suivante :

Classification chartre GISSLER		Câpital restant dû au 31/12/2023
1A	Fixe	376 527 179,16 €
1A	Fixe à phase	18 750 000 €
1A	Livret A	61 275 158,22 €
1A	Variable	51 287 500 €
1B	Barrière	5 000 000 €
1C	Fixe annulable	5 800 000 €
Total encours au 31/12/2023		518 639 837,38 €



1.2.6 CREANCES ET DETTES

1.2.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture est le suivant :

	2022	2023	écart	variation
Stocks	30 359 284,26 €	30 963 977,88 €	604 693,62 €	1,99 %
Hospitalisés et consultants	16 981 301,40 €	17 235 728,32 €	254 426,92 €	1,49 %
Caisse pivot	200 091 831,06 €	169 114 105,12 €	-31 205 936,18 €	-15,59 %
Autres tiers payants	39 173 499,42 €	43 018 541,64 €	323 763,20 €	+8,63 %

Autres	3 752 266,69 €	3 428 503,49 €	109 342,53 €	3,00 %
Créances diverses	98 729 955,11 €	105 221 496,62 €	6 491 541,51 €	+6,57 %
Disponibilités	2 454 483,63 €	20 478 964,95 €	18 024 481,02 €	+734,35 %
Charges constatées d'avance	2 381 824,38 €	2 221 110,18 €	-160 714,20 €	-6,74 %
Dépenses à classer	224 140,59 €	461 649,95 €	237 509,36 €	+105,96 %
Actif circulant	393 923 809,95 €	391 667 262,33 €	-2 256 547,62 €	-0,90 %

L'actif circulant (stocks, créances, disponibilités) connaît une très légère baisse de 0,90 % à la clôture de l'exercice 2023.

Le niveau des stocks est stable (+1,99%) à la clôture 2023.

Le compte « Hospitalisés et consultants » : Le solde de ce compte est en légère hausse en 2023 (+1,99). Sur les trois derniers exercices, la variation est de -0,1 %.

- **Les créances de plus de 1 000€** représentent 2,96% du nombre de titres pour 68,77% du montant total. Celles inférieures à 100€ représentent 80,66% du nombre de titres pour 9,06% du total en montant. La tendance à une augmentation des créances de faible montant (impact du dispositif de facturation sur les urgences) se confirme.
- **Les créances des années 2022 et antérieures** représentent 67,28% (12,38 M€ sur 17,06M€) des créances figurant au bilan 2023 de l'établissement. Cette part est en hausse par rapport à 2022 sur un total des restes stable. Une part significative de ces restes est l'année 2019.

Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale (CPAM de Lille Douai) se décomposent comme suit :

- Une somme de 7 380 178,87 M€ en solde au compte 41121 « Caisse pivot - Amiable » ;
- Au 23 mai, au titre de 2023, il ne reste que la créance dite « de l'article 58 » qui s'élève pour le CHU de Lille à un montant de 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de Lille Douai.

Une somme 95,27 M€ en solde au compte 4182 « Produits à recevoir - Caisse Pivot » et correspond principalement :

- à la tarification à l'activité de Décembre 2023
- à la valorisation des séjours à cheval
- et à diverses autres opérations (rémunération des internes, programmes hospitaliers de recherche clinique, médicaments, ATU, conventions internationales...) pour le solde restant

Le compte « **Autres tiers payants** » est en hausse de 8,63 %. Plus de 75 % de ces créances figurant à ce compte sont des créances de l'exercice 2023.

Les créances auprès du régime général de Sécurité Sociale (compte 41131) sont en légère hausse (+3,33%).

Les créances auprès des mutuelles et compagnies d'assurances (compte 41151) se sont stabilisées au niveau de 2022 qui avait été marqué par une baisse de 16 %.

Les créances diverses sont en hausse de 6,57 %. Cette hausse correspond à celle du compte « débiteurs divers - amiable » qui a augmenté de 6M€ en clôture 2023. Les paiements effectués depuis le 01/01/2024 sont comptabilisés sur l'exercice 2024 (notamment pour les titres émis en journée complémentaire). Le solde de ce compte au 24/05/2024 est de 50,7M€ soit une diminution de 30M€ par rapport à la clôture de l'exercice 2023.

Les impayés au titre des transports SMUR sont en cours d'apurement (ils représentent en clôture environ 12M€,

Les produits à recevoir (compte 4687) constituent toujours une part significative de ces créances à la clôture 2023 (21 M€). Ce chiffre est stable par rapport à 2022.

Il faut aussi noter au bilan du CHU une créance de TVA pour un montant d'environ 2 M€.

Elle correspond à une régularisation de TVA déductible se rapportant à l'année 2017 pour laquelle une demande de remboursement a été formulée en Mai 2018. Cette créance est intégralement provisionnée. Un contentieux est en cours auprès de la justice administrative (Cours Administrative d'Appel).

1.2.6.2 DETTES

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2022	2023	écart	variation
Avance reçue	6 657 988,73 €	5 048 200,56 €	-1 609 788,17 €	-24,18 %
Dettes fournisseurs	109 826 215,35 €	113 384 949,72 €	3 558 734,37 €	+3,24 %
Dettes fiscales et sociales	88 509 291,30 €	90 672 458,34 €	2 163 167,04 €	+2,44 %
Dettes fournisseurs d'immobilisations	23 418 493,50 €	18 492 531,66 €	-4 925 961,84 €	-21,03 %
Fonds déposés par les hébergés et les hospitalisés				-46,87 %
Autres	81 866,04 €	43 498,19 €	-38 367,85 €	+34,29 %

Produits constatés d'avance				+36,79 %
Recettes à classer	2 949 273,17 €	3 960 682,64 €	1 011 409,47 €	+122,38 %
TOTAL	46 146 594,07 €	63 124 345,00 €	16 977 750,93 €	13,10%

Les dettes autres que celles liées à l'emprunt sont stables.

Le poste « Dettes fournisseurs » est en légère hausse de 3,24 %. Celui des fournisseurs d'immobilisations est en baisse de 21,03 %.

Les dettes auprès des fournisseurs d'immobilisation repartiront à la hausse au fur et à mesure de la réalisation des projets immobiliers du CHU.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » présente un solde de 90,67 M€ poursuivent leur hausse, 1,87 % en 2022, 2,44 % en 2023.

Cette hausse s'explique principalement par la hausse des rémunérations qui servent de base au calcul de la majorité de ces charges.

Les produits constatés d'avances augmentent fortement cette année. Leur hausse cumulée sur les deux derniers exercices est de 69 % (28 M€).

Le compte « Recettes à classer » est en forte augmentation. Cette hausse s'explique par l'annulation et la réémission d'un nombre important de titres par le CHU au mois de décembre.

Cette hausse importante s'explique par l'annulation et la réémission d'un nombre important de titres en fin d'année 2023 qui a généré un nombre important d'excédents de versement. Cette situation a fait l'objet d'une régularisation en début d'année, le solde du compte 471412 est actuellement de 238 K€, il était de 1,6 M€ en fin d'exercice 2023.

1.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2023

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à - 23,7 M€, et s'améliore de 4,9 M€ par rapport à 2022.

Cette évolution résulte essentiellement d'un déficit moins élevé sur le budget principal (+1,8 M€), d'un excédent plus important sur la Dotation immobilière (+2,1 M€), d'un excédent sur le budget des écoles (budget auparavant déficitaire) et d'un déficit du budget EHPAD bien moins important sur le que l'année précédente.

Budget	2022	2023	Variation
H - Activité principale	- 30 647 378,64	- 28 844 187,72	1 803 190,92
A - Dotation immobilière	2 953 122,26	5 027 947,96	2 074 825,70
B - USLD	- 366 121,31	- 590 204,07	- 224 082,76
C - Ecoles	- 38 469,52	580 287,19	618 756,71
E - EHPAD	- 614 462,44	- 39 570,02	574 892,42
P - CSAPA	174 405,76	198 406,72	24 000,96
G - GHT	0,00	0,00	0,00
Résultat	- 28 538 903,89	- 23 667 319,94	4 871 583,95

Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

1.3.1 Résultat lié à l'activité principale

Malgré des contraintes fortes en 2023 (sortie de garantie de financement, poursuite de l'inflation, nouvelles mesures pour les ressources humaines), le résultat du budget principal s'améliore de + 1,8 M€.

La mise en œuvre d'actions internes portées par le PACTE (Programme d'Actions Transition Equilibre en soutien du schéma directeur immobilier Lille 2030) a contribué à cette amélioration.

L'inflation demeure toutefois une contrainte économique forte dont l'impact a été chiffré à 25 M€. Le financement perçu via la hausse des tarifs a été évalué à 10 M€.

Le résultat constaté en 2023 intègre les aides de fin d'exercice, composées des crédits de la sous-exécution de l'ONDAM (8 M€), ainsi qu'un soutien exceptionnel de 7,4 M€ contribuant ainsi à limiter le delta non compensé de l'inflation.

La formation du **résultat 2023 du budget H** se décompose comme suit :

Section	Rubrique	2022	2023	Variation
☐ Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 591 849 929,59	1 688 766 620,80	96 916 691,21
	Charges d'exploitation	- 1 614 204 126,98	- 1 705 675 624,09	- 91 471 497,11
Total Résultat d'exploitation		- 22 354 197,39	- 16 909 003,29	5 445 194,10
☐ Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	17 569 536,65	15 608 810,48	- 1 960 726,17
	Charges exceptionnelles	- 15 761 795,22	- 13 623 366,07	2 138 429,15
Total Résultat exceptionnel		1 807 741,43	1 985 444,41	177 702,98
☐ Résultat financier	Produits financiers	11 644,32	201 393,56	189 749,24
	Charges financières	- 10 112 567,00	- 14 122 022,40	- 4 009 455,40
Total Résultat financier		- 10 100 922,68	- 13 920 628,84	- 3 819 706,16
Résultat		- 30 647 378,64	- 28 844 187,72	1 803 190,92

L'amélioration du résultat s'explique essentiellement par le résultat d'exploitation en progression de +5,4

M€ atténué néanmoins par le résultat financier qui se dégrade de -3,8 M€, en raison de l'augmentation des frais financiers (hausse des taux d'intérêt).

1.3.1.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de 97 M€, soit + 6,1 % :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2022	2023	Variation	%
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	60 419 218	64 021 725	3 602 506	6,0%
		Production vendue	41 562 170	44 620 863	3 058 693	7,4%
		Production immobilisée	2 235 281	2 186 806	- 48 475	-2,2%
		Produits de l'activité	1 253 996 665	1 337 887 633	83 890 968	6,7%
		Subventions d'exploitation et participations	19 212 385	18 967 866	- 244 520	-1,3%
		FIR	36 101 267	37 587 525	1 486 258	4,1%
		Reprises sur provisions	146 935 796	151 712 591	4 776 794	3,3%
		Autres produits de gestion courante	31 387 147	31 781 613	394 466	1,3%
		Total Produits d'exploitation		1 591 849 930	1 688 766 621	96 916 691
		Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions	1 444 914 133	1 537 054 030	92 139 897	6,4%

La progression de +97 M€ se situe essentiellement sur les produits de l'activité avec une évolution de +84 M€ (notamment sur les produits pharmaceutiques remboursables, les recettes des séjours et les MIGAC).

Hors reprises sur provisions, l'évolution s'élève à +92,1 M€. Retraité des Produits remboursables et AP-AC (Accès Précoce et Accès Compassionnel ex ATU,) cette progression est ramenée à + 68,9 M€ (+5,4%).

L'analyse porte sur les produits de l'activité dans un premier temps (1.3.1.2.1) et sur les autres produits d'exploitation dans un second temps (1.3.1.2.2).

1.3.1.1.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 79,2 % des produits d'exploitation du CHU de Lille (87% des recettes hors reprise sur provisions). Ils progressent de +84 M€ entre 2022 et 2023 (soit +6,7 %).

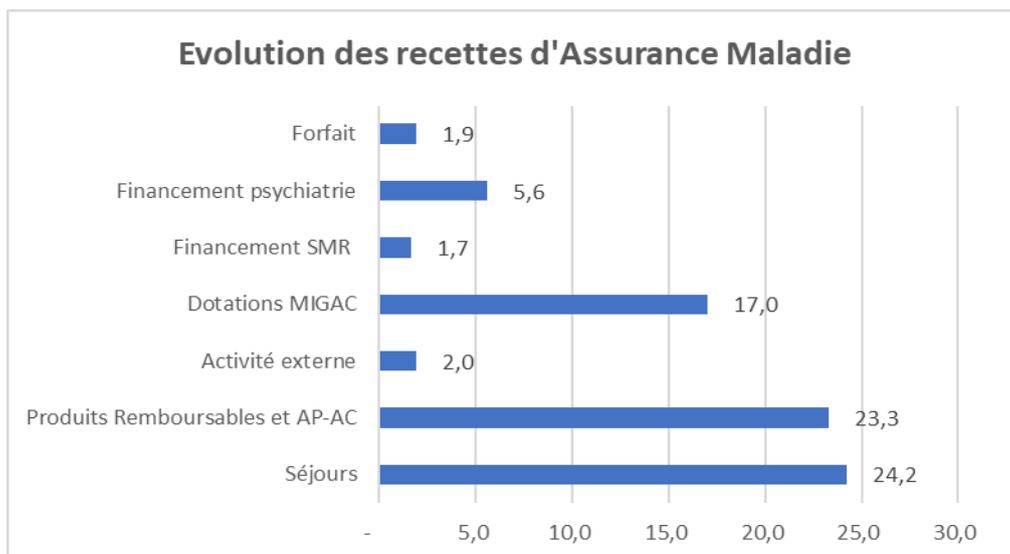
Les recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie hors FIR : 1 228,8 M€ (Recettes de Titre 1) et les autres recettes de l'activité hospitalière : 109,1 M€ (Recettes de Titre 2).

Produits d'activité	2022	2023	Ecart	%
Titre 1 - Recettes d'Assurance Maladie hors FIR	1 153 408 251	1 228 776 379	75 368 128	6,5%
Titre 2 - Autres recettes de l'activité hospitalière	100 588 414	109 111 254	8 522 840	8,5%
Total Produits d'activité hors FIR	1 253 996 665	1 337 887 633	83 890 968	6,7%

1.3.1.1.1 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

Une progression de +75,4 M€, soit +6,5 % des produits versés par l'Assurance Maladie, avec :

- une augmentation des recettes issues des séjours de +24,2 M€ (soit +4,5 %) avec des recettes sous garantie de financement en 2022 et sous SMA (sécurisation Modulée à l'activité) en 2023
 - une progression des produits remboursables et AP- AC (ex ATU) de +23,3 M€ (soit +14,4%)
 - une augmentation des dotations MIGAC de +17 M€ (soit +6,3 %)
 - une progression du financement de la psychiatrie de +5,6 M€ (soit +12,9 %)
 - une hausse sur l'activité externe de 2 M€ (+2,8 %)
 - une hausse des forfaits de + 1,9 M€ essentiellement sur la dotation populationnelle des urgences
 - une progression du financement du SMR de +1,6 M€ (soit +6,4%).
- Hors Produits remboursables et ATU, l'évolution est de +52,1 M€, soit +5,3 %.



Recettes d'Assurance Maladie	2022	2023	Ecart	%
Séjours	535 382 661	559 587 326	24 204 665	4,5%
Transports (article 80)	2 835 843	2 573 534	- 262 309	-9,2%
Produits Remboursables et AP-AC	161 749 046	185 031 811	23 282 765	14,4%
Activité externe	69 258 333	71 208 825	1 950 492	2,8%
Dotations MIGAC	271 594 658	288 603 069	17 008 412	6,3%
Financement SMR	25 631 878	27 282 780	1 650 902	6,4%
Financement PSY	43 216 762	48 803 376	5 586 614	12,9%
Forfait	42 651 869	44 560 229	1 908 360	4,5%
RAC détenus	1 087 201	1 125 429	38 228	3,5%
Total Produits d'activité imputés en titre 1	1 153 408 251	1 228 776 380	75 368 129	6,5%

- Les recettes de séjours progressent de +24,2 M€ :

Les recettes des séjours de l'année 2022 étaient sous garantie de financement (basée sur l'activité réalisée en 2019 et revalorisée des augmentations tarifaires). En 2023, la SMA (Sécurisation Modulée à l'Activité) est mise en place et se traduit par :

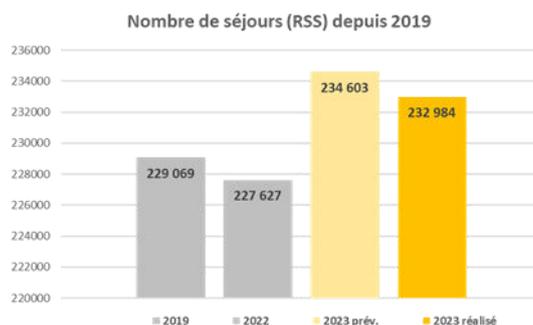
- Une base de sécurisation représentant 70 % de la garantie de financement 2022 (+ hausse des

tarifs)

- Une part de 30 % de l'activité réelle valorisée.

L'augmentation entre 2023 et 2022 est due essentiellement à l'effet prix. Les recettes de 2022 avaient bénéficié d'un effet « tarif » de +1,53 % à compter de mars 2022. Celles de 2023 ont été majorées d'un effet prix de 7 %. Cette augmentation tarifaire est venue financer les mesures relatives aux ressources humaines (Ségur, point d'indice) et l'inflation qui jusqu'alors étaient couverts par des enveloppes dédiées en recettes AC.

L'année 2023 enregistre néanmoins une progression de + 5 357 séjours (+2,35 %) par rapport à 2022, avec une fin d'année assez dynamique sous l'effet notamment d'actions internes.



La valorisation des séjours à cheval, estimée à 10,1 M€ en 2023 est en progression de +0,5 M€ par rapport à 2022.

- **Les recettes de produits remboursables et médicaments avec accès précoce ou compassionnel AP-AC (ex ATU) sont en hausse de +23,3 M€**

L'évolution des recettes liée aux médicaments sous accès précoce ou compassionnel, dits AP-AC, s'élève à +20,7 M€ et est portée principalement par les traitements innovants, dont les CAR T Cells, ainsi que le ZOLGENSMA, nouveau traitement dédié aux pathologies neurologiques graves notamment en pédiatrie.

Les recettes de produits remboursables en sus (+2,6 M€) suivent l'évolution des dépenses, dont l'augmentation est portée par le développement des antinéoplasiques.

- **Les recettes d'activité externe progressent de +2 M€**

Les recettes d'activité externe tiennent compte à la fois, des recettes facturées dans le cadre de la FIDES et du RSF.

Les recettes des soins externes sont présentées en progression de **+2 M€** par rapport à 2022, principalement sur la partie FIDES en lien avec la dynamique d'activité ainsi que l'effet prix favorable sur les majorations de consultations.

- **Les produits relatifs aux dotations MIGAC sont en hausse de +17 M€**

L'augmentation des recettes MIGAC entre 2022 et 2023 s'explique principalement par :

- La progression de la MERRI socle soit **+18,5 M€** dont une partie des crédits a été reversée aux

- établissements bénéficiaires au titre de l'entité fusionnée « G2RC », mise en place en 2023 ;
- Le soutien exceptionnel national aux établissements de santé, de **+7,4 M€**, obtenu en phase 3TER
 - Le financement des mesures RH nationales pour le personnel non médical à hauteur de **+7,8 M€** correspondant à la prime pouvoir d'achat, la mesure « bas salaires », la reconduction de la GIPA et les frais de transports passant de 50 % à 75 % ;
 - Le financement de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % soit **+5,4 M€** ;
 - Le financement de la mesure intéressement soit **+3,6 M€** ;
 - La prolongation de la compensation de la majoration de l'indemnité de sujétion de nuit pour les personnels non médicaux et des gardes pour les personnels médicaux sur l'année complète soit **+2,5 M€** ;
 - Les crédits liés à la sous exécution de l'ONDAM soit **+ 3 M€** ;
 - Les financements relatifs aux maladies rares soit **+1,5 M€** dont +0,3 M€ au titre des centres de référence et +1,2M€ au titre des bases de données et de l'appui à l'expertise afin de couvrir les charges constatées ;
 - L'évolution des financements relatifs aux internes, étudiants et docteurs juniors de **+1,1 M€** dont :
 - o -1,7 M€ au titre des maitres de stages couvrant des reversements à effectuer auprès de l'Université de Lille
 - o +1,3 M€ au titre des gardes et astreinte des internes
 - o +1,1 M€ au titre des assistants spécialistes ;
 - L'accompagnement des établissements suite aux radiations de la liste en sus 2023 soit **+0,7 M€** ;
 - Les financements de la recherche soit **+0,66 M€** ;
 - Une progression du financement de la MIG SAMU soit **+0,6 M€** ;
 - Le financement du soutien aux établissements pour les transports sanitaires hélicoptérés soit **+0,64 M€** ;
 - La compensation des effets revenus du modèle IFAQ soit **+0,5 M€** ;
 - La non reconduction du financement de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % en AC soit - **11,15 M€**, désormais financée par l'augmentation tarifaire des GHS.
 - Le financement relatif à l'inflation soit **-8,1 M€** ;
 - Le débasage de la compensation des test PCR soit **-5 M€**
 - Le débasage de la compensation des surcoûts COVID 2022 soit **-4,7 M€** ;
 - La non reconduction du financement de la surmajoration des heures supplémentaires soit **-3,1 M€** ;
 - La non reconduction du financement de la majoration du temps de travail additionnel des médecins et des internes et étudiants, soit **-2,5 M€** ;
 - La revalorisation du personnel non médical et médical (mesures SEGUR en psychiatrie) notifiée exceptionnellement en AC en 2022 pour 2,1 M€ et versée en 2023 dans la dotation accompagnement à la transformation
 - Le financement HOP'EN pour **-1,1 M€** dont les crédits ont été reversés aux établissements bénéficiaires ;
 - Le financement de la gestion des risques liées à des circonstances exceptionnelles soit **-0,8 M€** ;
 - La non reconduction du financement lié aux séjours cart cells désormais financé par les tarifs soit **-0,7 M€** ;
 - Le débasage du financement relatif aux centres de vaccination soit **-0,5 M€**.

➤ **Le financement SMR est en hausse de +1,65 M€ :**

La mise en œuvre de la réforme du financement des soins médicaux et de réadaptation (SMR) est effective depuis le 1^{er} juillet 2023. Néanmoins, afin de simplifier l'entrée en vigueur des nouvelles modalités de financement pour les services de l'Etat, les caisses d'assurance maladie et les établissements concernés, les vecteurs de financement actuels ne changent pas jusqu'au 31 décembre

2023.

L'évolution du financement SMR s'explique principalement par :

- Le financement relatif à la revalorisation du personnel non médical et médical soit **+0,86 M€** ;
- L'extension en année pleine du financement de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % soit **+0,52 M€** ;
- Le financement des mesures Guérini pour le personnel non médical à hauteur de **+0,4 M€** (mesure « bas salaires », prime pouvoir d'achat, reconduction de la GIPA et frais de transports passant de 50 % à 75 %)
- Le financement complémentaire au titre de l'application du modèle à postériori SMR soit **+0,3 M€**.
- Le financement au titre des transports sanitaires soit **-0,6 M€** ;
- Une diminution des molécules onéreuses soit **-0,2 M€** ;

➤ **La dotation Psychiatrie est en hausse de +5,6 M€ :**

Après une année de transition en 2022, la réforme du financement des activités de psychiatrie est entrée en vigueur au 1er Janvier 2023. Elle a entraîné la mise en œuvre d'un compartiment de financement liée à l'activité déclarée appelé « Dotation file active » Le déploiement de cette réforme s'accompagne d'une période de sécurisation. Ainsi, à l'instar du compartiment « dotation populationnelle », la dotation file active est sécurisée sur la période 2023-2025.

La progression de +5,6 M€ est principalement liée aux éléments suivants :

- La revalorisation du personnel non médical et médical (mesures SEGUR en psychiatrie) notifiée exceptionnellement en AC en 2022, soit **+1,7 M€** ;
- Le projet Numéro National Prévention du Suicide soit **+1,1 M€** ;
- La dotation complémentaire de **+0,8 M€** ;
- Le financement des mesures Guérini soit **+0,55 M€** (GIPA, mesure « bas salaires », prime pouvoir d'achat, transports) ;
- Le financement relatif à la revalorisation du point d'indice de 1,5 % soit **+0,4 M€** ;
- La dotation IFAQ PSY soit **+0,4 M€** ;

Les forfaits sont en hausse de +1,9 M€ essentiellement sur la dotation populationnelle des urgences et le forfait greffes :

- La dotation populationnelle des urgences (+1,8 M€)
- La dotation populationnelle qualité (-0,3 M€)
- La progression du forfait greffes (+0,44 M€)

1.3.1.1.1.2 RECETTES DE TITRE 2

Produits d'activité	2022	2023	Ecart	%
Tickets modérateurs	45 744 288	48 607 492	2 863 203	6,3%
Forfait journalier	10 258 480	10 621 066	362 586	3,5%
facturation de la biologie extérieure	32 456 418	36 077 140	3 620 722	11,2%
Soins et actes externes	10 459 191	11 054 280	595 090	5,7%
Sous traitance, autres pôles	1 670 037	2 751 275	1 081 238	64,7%
Total titre 2 - autres recettes de l'activité hospitalière	100 588 414	109 111 254	8 522 839	2,7%

Les recettes d'activité hospitalière non prises en charges par l'assurance maladie sont en progression de +8,5 M€ entre 2022 et 2023 (soit +2,7%). Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- Les tickets modérateurs sont en progression de +2,9 M€, principalement en raison de la hausse des tickets modérateurs des patients français de +1,5 M€ portée par la dynamique d'activité des hospitalisations complètes. Nous notons également une progression à la hausse des tickets modérateurs des patients étrangers de +1,4 M€ portée principalement par les tickets modérateurs des patients AME et des patients en soins urgents.
- Les forfaits journaliers sont présentés en écart de +0,4 M€ en raison de la dynamique favorable d'activité des hospitalisations complètes.
- Les soins et actes externes sont constatés en écart de +0,6 M€ en lien avec la dynamique d'activité ainsi que la revalorisation à la hausse des tarifs des majorations de consultation.
- Les recettes de sous-traitance sont en écart de +1 M€ en raison de la hausse des prestations inter-établissements.
- Les recettes des laboratoires extérieurs sont en progression de +3,6 M€ par rapport à 2022 compte tenu de la hausse d'activité des laboratoires extérieurs, notamment celle des actes de génétique.

1.3.1.1.2 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation représentent 350,9 M€ en 2023, en progression de +13 M€ par rapport à 2022, dont +4,8 M€ au titre des reprises sur provisions.

Rubrique	Détail rubrique	2022	2023	Variation	%
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	60 419 218	64 021 725	3 602 506	6,0%
	Production vendue	41 562 170	44 620 863	3 058 693	7,4%
	Production immobilisée	2 235 281	2 186 806	- 48 475	-2,2%
	Subventions d'exploitation et parti	19 212 385	18 967 866	- 244 520	-1,3%
	FIR	36 101 267	37 587 525	1 486 258	4,1%
	Reprises sur provisions	146 935 796	151 712 591	4 776 794	3,3%
	Autres produits de gestion courant	31 387 147	31 781 613	394 466	1,3%
	Total Produits d'exploitation		337 853 265	350 878 988	13 025 723
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		190 917 469	199 166 397	8 248 929	4,3%

Après neutralisation des reprises sur provisions, la progression s'élève à +8,2 M€ (soit +4,3 %).

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Les ventes de marchandises sont en hausse de +3,6 M€** dont +3,2 M€ sur les rétrocessions de médicaments, +0,1 M€ sur l'UNAD et +0,3 M€ sur les ventes extérieures de la pharmacie (ventes des poches de chimiothérapie).
- **Les recettes de production vendue augmentent de +3 M€.** Cet écart porte principalement sur :
 - Les remboursements des mises à disposition de personnel (+1,4 M€) essentiellement sur le personnel médical (dont 0,8 M€ pour les internes).
 - Les recettes de chambres particulières (+1,1 M€) expliquées par l'optimisation de la facturation.
 - Les recettes des parkings (+0,4 M€) en raison de la hausse des tarifs.
 - La production vendue de la pharmacie (+0,2 M€)
 - Les remboursements des budgets annexes en hausse de +0,2 M€.
 - Les produits de service au personnel en hausse de +0,2 M€ notamment grâce aux repas.
 - Les prestations de formations en hausse de +0,2 M€.
 - Les recettes des produits de la stérilisation en écart de -0,7 M€ en raison d'une modification d'imputation comptable (transfert du chapitre 70 au chapitre 75).
- **Le Fonds d'Intervention Régional est en augmentation de + 1,5 M€.** Cette variation correspond essentiellement au :
 - Le financement relatif à la revalorisation du Ségur identifiée sur les financements FIR (+0,18 M€) ;
 - Le financement relatif à la permanence des soins (+0,18 M€) ;
 - La continuité de la mise en œuvre du SAS urgences (+1,1 M€) ;
 - Le centre régional de dépistage néonatal (+0,125 M€) ;
 - Le financement relatif à l'équipe hospitalières de liaison en addictologie (+0,11 M€) ;
 - Le financement au titre de l'Unité d'Accueil pédiatrique enfance en danger (+0,15 M€) ;
 - Le financement relatif au CeGIDD (+0,2 M€) ;
 - Les carences ambulancières (-0,6 M€) en lien avec les charges constatées ;
 - Les financements relatifs au démarrage du Cratb (+0,2 M€).

- **Les reprises sur provisions augmentent de +4,8 M€**, La variation est expliquée par les reprises sur les provisions suivantes :
 - Pour le CET, soit +3,6 M€ (+1,8 M€ sur le PM et +1,8 sur le PNM)
 - Les créances irrécouvrables +0,9 M€.
 - Les provisions pour charges +0,4 M€
 - Les provisions pour risques -0,06 M€.

- **Les autres produits de gestion courante sont en progression de +0,4 M€**. Cette variation s'explique par :
 - Une hausse des recettes en provenance des GCS de +1,2 M€ dont +0,7M€ résultant d'une modification d'imputation comptable des produits de la stérilisation (du chapitre 70 au chapitre 75).
 - Une hausse des recettes de remboursement « ANFH » de +0,8 M€
 - Les autres remboursements de frais s'élèvent à +0,2M€ en raison des recettes supplémentaires du mécénat chirurgie cardiaque de +0,1M€ et des îlots de greffes pour +0,1M€
 - Les remboursements de frais de concours en diminution de -0,4M€
 - Les remboursements de frais dans le cadre de la recherche (brevets, essais cliniques, ...) en baisse de -0,7 M€
 - Une baisse de -0,7 M€ sur les remboursements de fluides en raison de la baisse des prix.

1.3.1.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en hausse de + 91,5 M€, soit une progression de +5,7 %. Outre la poursuite du contexte inflationniste, l'année 2023 a été marquée par l'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice de +3,5% au 1er juillet 2022, une nouvelle augmentation du point d'indice de +1,5 % au 1er juillet 2023 et par la mise en œuvre des mesures RH nationales.

Rubrique	Détail rubrique	2022	2023	Variation	%
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	368 704 233	409 026 736	40 322 502	10,9%
	Variation de stocks	1 181 965	- 604 694	- 1 786 658	-151,2%
	Achats non stockés de matières et fournitures	30 344 290	30 692 842	348 553	1,1%
	Services extérieurs et autres	74 613 295	79 164 053	4 550 758	6,1%
	Impôts et taxes sur rémunérations	85 975 426	89 001 592	3 026 166	3,5%
	Autres impôts et taxes	157 857	120 058	- 37 798	-23,9%
	Rémunérations et autres charges de personnel	607 633 589	630 116 320	22 482 732	3,7%
	Charges sociales	217 912 537	226 817 368	8 904 831	4,1%
	Dotations aux amortissements	58 373 359	57 776 696	- 596 663	-1,0%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	34 892 357	35 043 110	150 753	0,4%
	Dotations aux provisions	115 405 473	117 192 708	1 787 235	1,5%
Autres charges de gestion courante	19 009 748	31 328 834	12 319 086	64,8%	
Total Charges d'exploitation		1 614 204 127	1 705 675 624	91 471 497	5,7%
Total charges d'exploitation hors dotations aux provisions		1 463 906 297	1 553 439 806	89 533 508	6,1%

Les charges d'exploitation sont en évolution de +91,5 M€ (soit +5,7 %) et de +89,5 M€ hors dotations aux

provisions. Comme pour les produits d'exploitation, en retraitant les charges liées aux produits remboursables et AP- AC, l'évolution est ramenée à +64,9 M€ (+5 %).

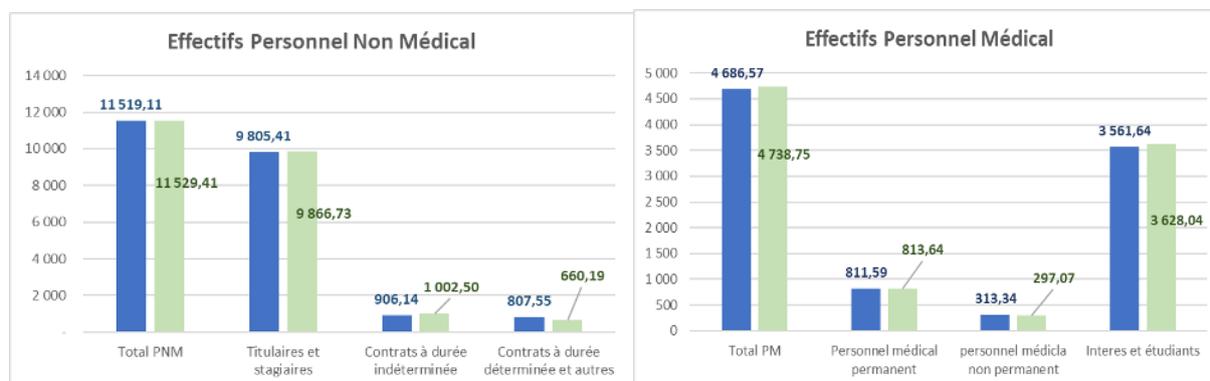
L'année 2023 a dû faire face à d'importants effets exogènes :

- L'inflation est évaluée à 25 M€, en progression de +9 M€ par rapport à 2022 ;
- L'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, soit +13,5 M€ ;
- L'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 estimée à 6 M€ ;
- La mise en œuvre des mesures RH nationales valorisées à 6,6 M€ (prime pouvoir d'achat, GIPA, transports, CET, mesure « bas salaires ») ;
- La prolongation de la majoration des sujétions de nuit pour le personnel médical et non médical jusqu'en fin d'année soit +5,2 M€.

1.3.1.2.1 CHARGES DE PERSONNEL (TITRE 1)

Une progression de +3,7 % des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre 2022 et 2023 soit +33,6 M€ dont +10,9 M€ pour le personnel médical et +22,1 M€ pour le personnel non médical, expliquée principalement par l'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 3,5 %, l'augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, par les autres mesures RH nationales (prime pouvoir d'achat, GIPA, forfait CET, transports) ainsi que par la continuité des majorations des sujétions de nuit pour le personnel médical et non médical sur toute l'année.

Les effectifs moyens rémunérés sont en hausse par rapport à 2022, soit +62,49 ETP qui se décompose en +10,30 ETP sur le personnel non médical et +52,18 ETP sur le personnel médical (dont +66,40 sur les internes et étudiants).



Rubrique	2022	2023	Ecart	%
Services extérieurs et autres (mises à disposition)	5 682 817	4 826 468	- 856 349	-15,1%
Impôts et taxes sur rémunérations	85 975 426	89 001 592	3 026 166	3,5%
Rémunérations et autres charges de personnel	607 633 589	630 116 320	22 482 732	3,7%
Charges sociales	217 912 537	226 817 368	8 904 831	4,1%
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires	917 204 368	950 761 748	33 557 380	3,7%
Dégel du point d'indice au 1er juillet 2022 de +3,5 %	14 040 492	27 546 272	13 505 780	96,2%
Dégel du point d'indice au 1er juillet 2023 de +1,5 %		6 037 325	6 037 325	
Mesures Guerini (prime pouvoir d'achat, revalorisation du traitement indiciaire, mesures bas salaires, GIPA, CET, frais de transports)		6 650 798	6 650 798	
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires hors mesures salariales nationales	903 163 876	910 527 353	7 363 477	0,8%

Retraités des mesures nationales, l'évolution est ramenée à +7,4 M€, soit +0,8 %.

L'évolution des charges de personnel de + 33,6 M€ est expliquée principalement par les éléments suivants :

- Sur le personnel non médical (+22,1 M€) par :
 - ✓ L'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % soit +9,7 M€
 - ✓ La revalorisation du point d'indice de 1,5 % à compter du 1er Juillet 2023 soit + 4,5 M€
 - ✓ La mise en œuvre des autres mesures RH nationales (+6,6 M€) avec :
 - Le relèvement de l'indice indiciaire minimal de traitement
 - La mesure « bas salaires »
 - La prime pouvoir d'achat
 - La reconduction de la GIPA
 - La hausse du forfait journalier pour le paiement des CET
 - L'augmentation de la prise en charge des frais de transports
 - ✓ L'impact du GVT (+2,1 M€) correspondant à +6,6 M€ pour les avancements d'échelons et de grades et -4,5 M€ au titre de l'effet « noria » lié aux départs en retraite
 - ✓ La poursuite du dispositif du doublement des indemnités de nuit en année pleine déclenché durant l'été 2022 soit +1 M€
 - ✓ L'extension en année pleine de l'élargissement de la rime de soins critiques appliquée à compter du 1^{er} novembre 2022 soit +1,2 M€
 - ✓ La prime de service (+0,8 M€) liée à l'impact de la hausse du point d'indice
 - ✓ Les indemnités de dimanches et jours fériés (+0,6 M€)
 - ✓ L'indemnité de sujétion / spécifique (+0,8 M€)
 - ✓ Les autres indemnités et primes en lien avec la hausse du point d'indice (+0,3 M€)
 - ✓ Le paiement des heures supplémentaires soit -4,1 M€ correspondant à :
 - Une diminution des heures supplémentaires dans le cadre de la crise sanitaire (soit -0,3 M€)
 - au dispositif exceptionnel de sur-majoration des heures supplémentaires versé en 2022 (soit-1,7 M€)
 - une diminution du nombre d'heures supplémentaires (soit-2,1 M€) passant de 15 774 heures en 2022 à 12 004 heures en 2023
 - ✓ L'évolution des charges de prestations de sécurité soit -0,7 M€ ;
 - ✓ La prime inflation (-0,65 M€).
- Sur le personnel médical (+10,9 M€) par :
 - ✓ L'extension en année pleine de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % soit +3,8 M€ ;
 - ✓ La revalorisation du point d'indice de 1,5 % à compter du 1er Juillet 2023 soit + 1,6 M€ ;

- ✓ Les gardes et astreintes soit **+6,3 M€** correspondant à :
 - La prolongation de la majoration de 50 % des gardes seniors et des gardes des internes du 01/01/2023 au 31/12/2023 soit +4,2 M€
 - La mesure d'attractivité dans les secteurs d'anesthésie réanimation (doublement des indemnités de sujétion) et des urgentistes soit +1,3 M€
 - L'augmentation des déplacements des astreintes (+0,4 M€)
 - L'extension en année pleine ainsi que les nouvelles lignes de gardes et astreintes (+0,3 M€)
 - ✓ Les internes et étudiants (**+1,9 M€**) lié à un effet volume ;
 - ✓ L'impact du GVT (**+1,1 M€**) qui tient compte des effets en année pleine des recrutements effectués en novembre 2022
 - ✓ Les autres indemnités et primes (+0,7 M€)
 - ✓ Le temps additionnel soit **-4,3 M€** :
 - La continuité de la sur-majoration du temps additionnel des docteurs juniors jusqu'au 31 Août 2023 (+0,4 M€),
 - La sur-majoration du temps additionnel des médecins seniors payé sur 2022 soit -4,6 M€,
 - La majoration du temps additionnel pour les urgentistes (mesure locale) soit +0,6 M€,
 - Un effet volume lié à la diminution du nombre de plages payées soit -0,6 M€,
 - ✓ La prime inflation (**-0,25 M€**).
- Une diminution des recettes en atténuation de 0,5 M€.

1.3.1.2.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Rubrique	2022	2023	Ecart	%
Achats stockés autres approvisionnements	368 704 233	409 026 736	40 322 502	5,4%
Achats stockés autres approvisionnements titre 2	357 712 621	395 715 971	38 003 350	10,6%
Achats stockés autres approvisionnements titre 3	13 787 391	15 433 339	1 645 948	11,9%
Recettes correspondantes aux rabais, remises sur achats d'approvisionnements	2 795 779	2 122 575	- 673 204	-24,1%
Variation de stocks	1 181 965	- 604 694	- 1 786 659	-127,5%
Variation de stocks produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	1 068 201	- 781 559	- 1 849 760	-173,2%
stock initial	29 585 180	28 516 980	- 1 068 201	-3,6%
stock final	28 516 980	29 298 539	781 559	2,7%
Variation de stocks achats stockés titre 3	113 764	176 865	63 101	55,5%
stock initial	1 956 068	1 842 305	- 113 764	-5,8%
stock final	1 842 305	1 665 439	- 176 865	-9,6%
Achats non stockés de matières et fournitures	30 344 290	30 692 842	348 552	1,1%
Achats non stockés titre 2	1 338 329	1 545 215	206 886	15,5%
Achats non stockés titre 3	29 005 961	29 147 628	141 667	0,5%
	400 230 488	439 114 884	38 884 396	9,72%

- Les achats stockés et autres approvisionnements :

Les achats stockés progressent de +40,3 M€ entre 2022 et 2023 avec notamment une hausse sur les achats stockés de médicaments et dispositifs médicaux de +38 M€.

Cette variation se décompose en :

- Une hausse de +38 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (titre 2)

✓ Les produits non remboursables augmentent de +10,5 M€.

Cet écart s'explique à la fois par une activité plus importante en fin d'année, l'impact de l'inflation notamment sur les nouveaux marchés, par la sortie de certains produits de la liste en sus (compensée en AC) et par une hausse de certains produits spécifiques liés à des activités en développement :

- de l'usage des produits sanguins (immunoglobulines ; anti hémorragique pour patient hémophile...)
- de la pose de valves aortiques en cardiologie interventionnelle,
- de dispositifs d'assistance circulatoire mécanique Heartmate III posés au plateau technique en cardiologie vasculaire.

✓ Les produits remboursables sur liste en sus évoluent de +3,5 M€.

Cette hausse se concentre principalement sur des produits très coûteux, comme les antinéoplasiques, les immunodépresseurs, les facteurs de coagulations, les implants cochléaires, en lien avec le développement de certaines activités.

✓ Les spécialités pharmaceutiques avec accès précoce et compassionnel (ex ATU) (+21,1 M€)

La progression des consommations d'AP-AC s'explique essentiellement par la consommation d'antineoplasiques, de la poursuite du développement des CAR T Cells, ainsi que différents produits innovants très coûteux.

A noter que le rôle de recours et d'expertise expose tout particulièrement le CHU avec l'arrivée de nouveaux traitements coûteux.

- ✓ Les rétrocessions et ventes extérieures (+ 3 M€) essentiellement dues aux poches de nutrition parentérale puisque le CHU dispose d'une activité importante de NPAD, ainsi que par le démarrage en juin de la production de chimiothérapies pour le GH de Seclin Carvin.

- Une hausse de +1,65 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3 :

L'augmentation des achats stockés à caractère hôtelier et général s'explique essentiellement par :

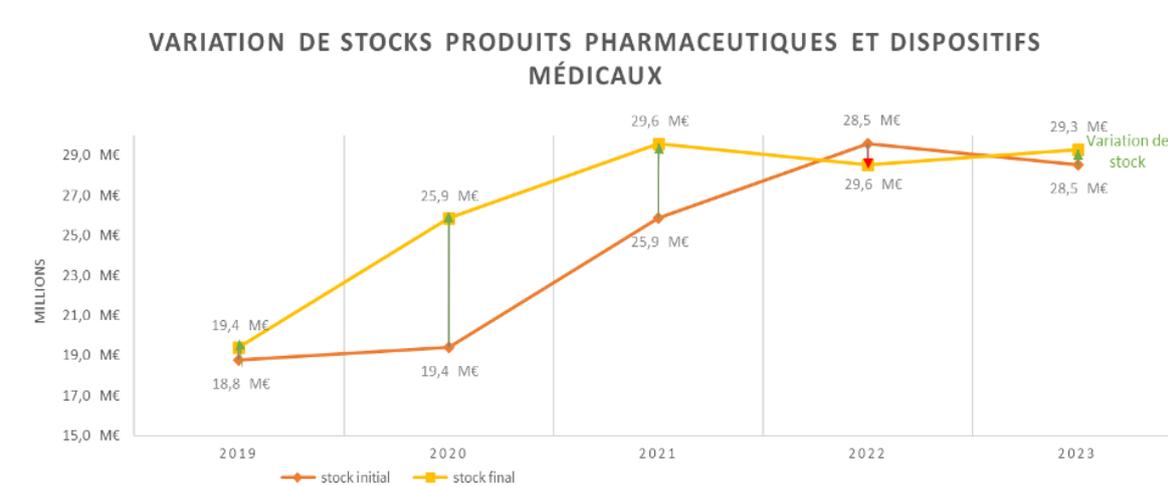
- Une augmentation de +1,4 M€ sur les denrées alimentaires et le petit matériel de restauration. Cette hausse est essentiellement due à un effet prix subi (+22 %) ainsi qu'à un léger effet volume (+2 %)
- Une augmentation des fournitures hôtelières pour +0,15 M€ due également à un effet prix qui a néanmoins pu être limité par un fort contrôle des dépenses (effet volume à la baisse).
- Une augmentation du linge de +0,14 M€ notamment pour l'achat de linge dans le cadre de la reprise d'activité de la blanchisserie du Centre Hospitalier d'Armentières.

- Une baisse de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de -0,67 M€.

➤ La variation de stocks

La variation de stock augmente de +1,78 M€ entre 2022 et 2023 passant de +1,18 M€ à -0,6 M€

Sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, l'écart de 1,85 M€ s'explique par un déstockage en 2022 de 1,1 M€ contre un stockage de 0,8 M€ en 2023.



Sur les achats stockés de titre 3, l'écart de 0,06M€ s'explique par un déstockage en 2022 de 0,11 M€ et d'un déstockage de 0,17 M€ en 2023.

➤ Les achats non stockés

Les achats non stockés progressent de + 0,35 M€. Cette variation est liée d'une part, à une hausse de +0,21 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, à une hausse de +0,14 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

L'évolution sur les achats non stockés comptabilisés en titre 2 se situe essentiellement sur les pièces détachées en raison des effet prix et effets volume, notamment sur les équipements de perfusion et pour l'achat de batteries supplémentaires.

Malgré un écart facial peu important (+0,14 M€), les achats non stockés comptabilisés en titre 3 connaissent des variations importantes dont les principales portent sur :

- L'électricité avec une hausse de +7,65 M€ (+127 %) dû à un important effet prix subi en 2023 par le CHU de Lille
- La thermique avec une baisse de -8,5 M€ (-46 %). A l'inverse de l'électricité, les dépenses de thermique diminuent en raison de la baisse des prix. Celles-ci avaient atteint un niveau historiquement élevé en 2022, en raison du cours de du CO2 et de la volatilité du coefficient d'actualisation thermique (coefficient thermique moyen en 2022 de 4,42 contre 1,89 en 2023)
- Le gaz en hausse de +0,78 M€ (+198 %) dû également à un important effet prix
- Le fioul en hausse de +0,32 M€ en raison de l'effacement sur la dernière semaine de mars 2023 et sur les mois de novembre et décembre 2023.

1.3.1.2.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

Rubrique	2022	2023	Ecart	%
Services extérieurs et autres	74 613 295	79 144 755	4 531 459	6,1%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 1	5 682 817	4 824 985	- 857 832	-15,1%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 2	24 071 850	25 825 725	1 753 875	7,3%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 3	44 858 628	48 494 045	3 635 417	8,1%
Services extérieurs et autres (hors charges de titre 1)	68 930 479	74 319 770	5 389 292	7,8%

Les services extérieurs comptabilisés en titre 1 correspondent aux mises à disposition. Ces derniers sont repris dans le paragraphe sur les charges de personnel.

Les services extérieurs et autres augmentent de + 5,4 M€ (soit +7,8%) entre 2022 et 2023 avec d'une part une augmentation des charges médicales de +1,8 M€ (+7,3 %) et d'autre part une augmentation de +3,6 M€ (+8,1 %) sur les charges à caractère hôtelier et général.

Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical » (+1,7 M€), la progression se décline de la manière suivante :

- Les locations sont en hausse de **+0,74 M€** essentiellement par l'extension en année pleine des locations démarrées en 2022 (le robot Mazor du centre du rachis 2, les 2 robots DA Vinci Xi, ...) et par la location de nouveaux équipements tels que le robot chirurgical Hugo, le robot otologique Robotol et la thermoablation par radiofréquence, ...
- L'entretien et les maintenances sont en progression de **+0,24 M€** et s'expliquent par des mesures exceptionnelles intervenues en 2023 (réparation de l'IRM 3T recherche pour 0,19 M€, décennales Stérinord) et par les effets prix
- Les charges de sous-traitance médicale sont en hausse de **+ 0,77 M€** expliquées essentiellement par :
 - o Les analyses de biologie sous traitées (+0,49 M€) dues à une progression des prescriptions d'analyses de génétique (Biologie Moléculaire) pour lesquelles le CHU est centre de recours national.
 - o Les dépenses d'analyses et de prestations dans le cadre des greffes médullaires et autres thérapies cellulaires (+0,8 M€) en lien avec l'essor des thérapies cellulaires.
 - o Les autres dépenses avec une baisse de -0,52 M€ essentiellement pour les honoraires des intervenants de la CAMIP dans le cadre de la vaccination contre le covid.

Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général », l'augmentation de +3,64 M€ s'explique essentiellement par :

- Une augmentation des locations informatiques de +1,6 M€ due essentiellement par l'effet en année pleine de la location des terminaux multimédia,
- Les transports médicalisés hélicoptère avec une variation de +0,85 M€ en raison de l'inflation sur le marché HéliSMUR pour laquelle un financement à due concurrence a été alloué par l'ARS
- Une hausse des prestations de services de +0,4 M€
- Les transports d'organes +0,3 M€ dû à un effet volume
- Une progression des locations d'immeubles (+0,24 M€) avec les nouvelles locations sur 2023 (bâtiments modulaires Cart Cells, Tep Scan, IBDR)
- La responsabilité civile +0,22 M€
- Les frais de missions +0,15 M€
- Une diminution des transports médicalisés par sapeurs-pompiers -0,61 M€ dû à un effet volume

(- 3 000 carences).

1.3.1.2.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante progressent de +12,3 M€ par rapport à 2022. Cette variation se décompose comme suit :

- Une progression des reversements de crédits de +12,5 M€ en lien avec les financements perçus et à reverser aux établissements extérieurs, notamment l'entité fusionnée G2RC mise en place en 2023 pour +13,8 M€. Le CHU de Lille, en tant qu'établissement porteur du Groupement de la Recherche Clinique en Nord et Pas-de-Calais (« G2RC ») a, en effet, été destinataire de la Dotation socle MIG B02 pour 10 établissements hospitaliers et a donc procédé au reversement de ces crédits à chacun d'eux.
- Une diminution des pertes sur créances irrécouvrables de -0,1 M€.

1.3.1.2.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2023 au titre du budget principal est de 57.77 M€, en diminution de 600 K€ par rapport à l'exercice 2022.

Montants en M€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation en M€
Montant investi	49,2	70,54	74,7	60,5	59,45	43,35	-16,1
Base complémentaire amortissable							
Investissements courants de l'année	22,93	30,91	35,7	33,2	42,26	34,09	-8,17
Comptes programmes amortissables	36,33	20,6	7,4	59,5	9,21	8,84	-0,37
Total mises en service N	59,26	51,51	43,1	92,7	51,47	42,93	-8,54
Dotation aux amortissements	60,39	59,41	60,16	62,1	60,04	59,43	-0,61
Dont budget principal	58,72	57,75	58,52	60,45	58,37	57,77	-0,6
Evolution dotation aux amortissements	1,79	-0,98	0,75	1,93	-2,08	-0,6	1,48
Stock comptes programmes	7,54	26,66	54,71	22	29,1	34,5	5,4

La base complémentaire amortissable en 2023 de 42.93 M€ se décompose comme suit :

- ✓ Les entrées d'immobilisations « courantes » 2023, hors intégrations, s'élèvent à 34,09 M€, contre 42,26 M€ en 2022 ;
- ✓ Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 8,84 M€, dont 5 M€ pour Oncolille et 3,6 M€ pour les petits travaux.

1.3.1.2.6 IMPACT DES PROVISIONS

Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations a un effet défavorable sur le résultat d'exploitation de l'activité principale pour 0.36 M€ sur l'exercice 2023 :

Budget H		
Rubriques	2022	2023
Reprises sur provisions	146 935 796	151 875 444
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	34 892 357	35 043 110
Dotations aux provisions	115 405 473	117 192 708
Impact sur le résultat	3 362 034	360 374

La décomposition du différentiel dotations /reprises pour 0.36 M€ au titre de l'exercice 2023 est décliné comme suit par sous rubriques :

Budget	H		
Nature de la provision	Dotation 2023	Reprise 2023	Différentiel
Provision pour créances irrécouvrables	35 043 110,00	34 892 357,00	150 753,00
CET PNM - Budget H	88 128 653,00	86 986 952,00	1 141 701,00
CET PM - Budget H	28 546 995,00	27 764 046,00	782 949,00
Contentieux CPAM		1 647 638,18	- 1 647 638,18
Contribution au passif Santexcel		109 957,00	- 109 957,00
Provision pour ARE	245 142,00		245 142,00
CNRACL		201 016,00	- 201 016,00
Franchises d'assurance	-	22 124,81	- 22 124,81
Litiges avec le personnel	266 078,23	88 499,59	177 578,64
Litiges fournisseurs	5 840,00		5 840,00
Dépréciation participation Santexcel		162 853,00	- 162 853,00
Total général	152 235 818,23	151 875 443,58	360 374,65

A noter (cf. paragraphes spécifiques sur les provisions 1.1.3.4) :

- ✓ L'impact de de la provision CET du personnel non médical pour 1.1 M€ lié d'une part à l'intégration de la revalorisation du point d'indice en année pleine au coût moyen journalier et l'augmentation du nombre de jours épargnés sur l'exercice 2023 (277 302 jours en 2023 contre 269 630 jours en 2022).
- ✓ L'impact de de la provision CET des personnels médicaux pour un montant de 0.78 M€ sur la base d'un nombre de jours au 31 décembre 2023 de 43 924 jours (soit + 213 jours comparé à 2022) et de l'intégration des évolutions liées au point d'indice.
- ✓ La reprise totale de la provision du contentieux CPAM de 1.6 M€

1.3.1.3 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel progresse de 0.17 M€ entre 2022 et 2023, et se porte à 1.98 M€ à fin 2023 :

Section	Détail rubrique	2022	2023	Variation
☐ Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur exercice courant	1 708 122	790 817	- 917 305
	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	7 628 209	7 832 996	204 787
	Produits exceptionnels sur op. en capital	8 233 206	6 984 997	- 1 248 208
Total Produits exceptionnels		17 569 537	15 608 810	- 1 960 726
				-
☐ Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur exercice courant	- 74 421	- 554 176	- 479 756
	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	- 14 777 596	- 12 574 963	2 202 633
	Charges exceptionnelles sur op. en capital	- 909 778	- 494 227	415 552
Total Charges exceptionnelles		- 15 761 795	- 13 623 366	2 138 429
				-
Résultat		1 807 741,43	1 985 444	177 703

✓ Les charges exceptionnelles sont en diminution de 2,1 M€ dont :

- -1 M€ sur les charges d'exercice antérieur non facturées ;
- - 1.1 M€ sur les annulations.

✓ Les produits exceptionnels sont en diminution de 1.9 M€ principalement :

- -1.9 M€ sur les rémissions de titres
- - 0.9 M€ sur l'amortissement des subventions d'investissement
- -0.35 M€ sur les produits de cessions d'éléments d'actif
- + 0.9 M € relatif à diverses recettes exercice antérieur (dont Convention rachis + 0.38 M€, Article 51 et conventions ilots +0.35 M€)

1.3.1.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier progresse de 4 M€ entre 2022 et 2023, et se porte à 13,9 M€ à fin 2023 :

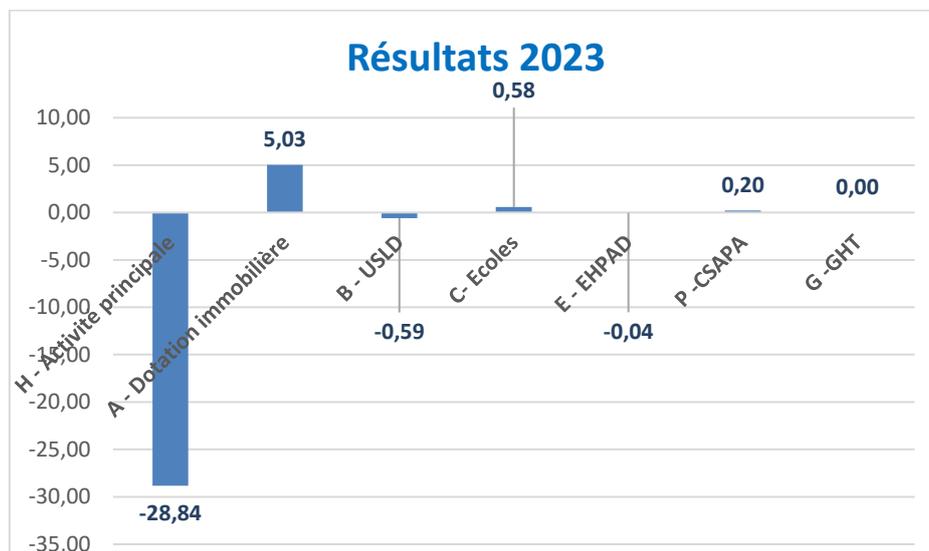
Section	Rubrique			Variation
		2022	2023	
[-] Résultat financier	Produits financiers	11 644,32	201 393,56	189 749,24
	Charges financières	- 10 112 567,00	- 14 122 022,40	- 4 009 455,40
Total Résultat financier		- 10 100 922,68	- 13 920 628,84	- 3 819 706,16
Résultat		- 10 100 922,68	- 13 920 628,84	- 3 819 706,16

Section	Détail rubrique			Variation
		2 022	2 023	
[-] Produits financiers	[+] Gains de change	-	-	-
	[+] Reprises sur provisions		162 853	162 853
	[+] Revenus des vmp	11 644	38 541	26 896
Total Produits financiers		11 644	201 394	189 749
[-] Charges financières	[-] Intérêts et charges assimilées	-10 112 567	-14 122 022	- 4 009 455
	[+] 66	-10 112 567	-14 122 022	- 4 009 455
Total Charges financières		-10 112 567	-14 122 022	- 4 009 455
Résultat		-10 100 923	-13 920 629	- 3 819 706

- ✓ Les charges financières sont en hausse de 4 M€ dont :
 - +3,2M€ concernant les intérêts des emprunts, y compris rattachement des ICNE
 - +913k€ pour les intérêts des lignes de trésorerie
- ✓ Les produits financiers sont en hausse de 190 k€

1.3.2 Résultat des budgets annexes

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué par les excédents constatés sur la gestion immobilière du domaine privé (+ 5 M€ à fin 2023), sur le budget des écoles (+0,58 M€) et sur le CSAPA, dans une proportion moindre (+0,2 M€) pour ce dernier. Les budgets annexes USLD et EHPAD demeurent déficitaires mais avec un déficit faible sur l'EHPAD (en amélioration de +0,6 M€ par rapport à 2022).



- **Le budget USLD affiche un résultat à - 0,59 M€ en 2023**, contre - 0,366 M€ en 2022. L'activité est en diminution, soit -2,82 % par rapport à 2022.
- **Le budget EHPAD affiche un résultat à -0,04 M€ en 2023**, contre - 0,61 M€ en 2022. Le résultat s'améliore en raison d'un financement obtenu au titre de la convergence tarifaire calculée sur la base de la nouvelles coupe Pathos.
- **Le résultat réalisé au titre du CSAPA en 2023 est de + 0,2 M€**, contre + 0,17 M€ en 2022. Cette évolution est essentiellement liée à une diminution des charges de personnel.
- **Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à + 0,58 M€ en 2023**, contre - 0,04 M€ en 2022. Cette variation est principalement due à une augmentation des effectifs des étudiants et un impact favorable des provisions CET,
- **L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2023 est de +5 M€** (69,3 % des recettes). Les ventes réalisées se sont élevé à 4,1M€.
- **Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Hôpitaux Publics Grand Lille présente un résultat à l'équilibre en 2023**. Il intègre les charges de personnel et les dépenses de fonctionnement des fonctions mutualisées pour les dix établissements du GHT.

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire issue de la pandémie de Covid-19 a fortement impacté les établissements de santé à la fois sur leur activité et à la fois sur le plan financier et ce, depuis 2020. Dans ce contexte, les mesures gouvernementales notamment le mécanisme de garantie financière ont été prorogées jusqu'à l'exercice 2022. En 2023, ce dispositif sera remplacé par une Sécurisation modulée à l'activité, qui comprend une part de garantie, et une part de tarification à l'activité. En 2024, ce dispositif a été prolongé tout en faisant l'objet d'ajustements pour renforcer la part de la tarification à l'activité.

Il est à noter également la poursuite des réformes de financements. La réforme du financement de la psychiatrie est entrée en vigueur de façon définitive en 2024, de même que celui de l'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), malgré le maintien de dispositifs de sécurisation. D'autres réformes

sont à l'étude, notamment les soins critiques, la radiothérapie, la prise en compte de la qualité des soins, la dialyse, ou encore l'HAD.

Même si l'activité directement liée à la prise en charge des patients Covid-19 s'est réduite en 2023 après 3 exercices très impactés, le CHU de Lille comme de nombreux établissements reste soumis à différents effets induits par la crise, en particulier concernant les ressources humaines et l'activité.

Les perturbations économiques mondiales, perceptibles dès la fin 2021 et largement aggravées depuis la guerre en Ukraine, impactent le CHU comme les autres opérateurs économiques. Les taux d'intérêt financier, notamment, se maintiennent à des niveaux élevés, en lien avec le maintien d'incertitudes géostratégiques et avec la dégradation de la note de la France par l'agence de notation Standard and Poor's.

1.5 PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2024

Après trois années marquées par la crise Covid et ses conséquences, l'année 2023 a été marquée par une reprise partielle d'activité, notamment sous l'effet du programme d'action PACTE. La poursuite de cette dynamique est attendue sur 2024, associée à des efforts de maîtrise des coûts, dans le domaine des ressources humaines comme dans les achats.

L'inflation se réduit par rapport aux années précédentes, y compris sur l'énergie ou les produits alimentaires. Des contraintes d'approvisionnement se renforcent, en matière de produits pharmaceutiques par exemple.

La mise en œuvre de nouvelles mesures salariales en 2023 poursuit ses effets en 2024, et n'est que partiellement compensée par la hausse des tarifs d'hospitalisation de la campagne budgétaire 2024. Une forte vigilance est maintenue sur le suivi de l'activité et la mise en œuvre des projets d'amélioration de la marge.